



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2017**

1. Classement des voies privées du lotissement « Les Chauy » incluant leurs annexes dans la voirie communale

Monsieur le Maire informe que les derniers documents nécessaires à la rétrocession de voirie du lotissement « Les Chauy » ont été réceptionnés et qu'il convient de procéder au classement de la voie et de ses dépendances dans le domaine public routier communal.

2. Demande d'acquisition de parcelles communales

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition d'achat de tout ou partie de parcelles communales cadastrées section 5 n°276 et section 5 n°278 pour 11 500€ l'are. Après en avoir délibéré avec 1 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour, le Conseil Municipal accepte et donne son accord à Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

3. Engagement et paiement de dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du BP 2017

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2017, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2016, soit 104 509,33 € et d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2017 lors de son adoption.

4. Reversement de l'acompte du fond d'amorçage au syndicat intercommunal scolaire

Le Conseil Municipal accepte le reversement de l'acompte du fond d'amorçage prévu en accompagnement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires au profit du Syndicat Intercommunal Scolaire de Pournoy-la-Grasse en charge des activités périscolaires.

5. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public à l'assainissement collectif

Après présentation du rapport et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public à l'assainissement collectif.

6. Participation des communes aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2016/2017

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation financière par élève extérieur au RPI et à un montant de 760 € pour l'année scolaire 2016/2017 et d'inscrire cette participation au budget primitif 2017.

7. Construction MAM – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Les membres du Conseil Municipal sollicitent la subvention de la DETR ainsi que du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du dispositif AMITER et s'engagent à couvrir la partie à la charge de la commune avec inscription aux budgets pour la période 2017.

8. Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Commune du Sud Messin

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence PLU à la Communauté de Commune du Sud Messin et autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de ce transfert.

La séance est levée à 22 h 30.